



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

OBJET : VACANCES

24/ Centre de vacances Héry-sur-Ugine
Association Air Ivry - Mise à disposition - Convention

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20241017-DEL20241017_24-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 24

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant le Conseil..... | 49 |
| Nombre de Conseillers en exercice..... | 49 |
| Présents..... | 34 |
| Absents représentés..... | 7 |
| Absents excusés..... | 7 |
| Absents non excusés..... | 1 |

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX SEPT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 24

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. AUBRY, M. BADI, M. HARDOUIN, M. KHALED, M. MASTOURI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. GUESMI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. BOUILLAUD, Conseiller municipal, représenté par M. FOURDRIGNIER,
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par M. BADI,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
Mme OUABBAS, Conseillère municipale, représentée par Mme LE FRANC,
M. MALHEIRO, Conseiller municipal, représenté par Mme MEDEVILLE.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. SEBKHI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. OURABAH-BERTOOUT, Adjoint au Maire,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
M. MRAIDI, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



VACANCES

24/ Centre de vacances Héry-sur-Ugine
Association Air Ivry - Mise à disposition - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2144-3,

vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-3 et L2125-1 à L2125-6,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine porte un intérêt très particulier aux vacances pour toutes et tous,

considérant que, dans ce cadre, la Ville organisera des baptêmes de parapente encadrés par les bénévoles de l'association Air Ivry, lors des séjours qui seront organisés dans le cadre des vacances scolaires de février et d'été 2025, au centre de vacances d'Héry-sur-Ugine,

considérant que ladite association a demandé à la Commune, en contrepartie, de lui mettre à disposition une partie des locaux du centre du 19 au 26 octobre 2024,

considérant, dès lors, qu'il convient de conclure une convention avec l'association Air Ivry afin de définir les modalités de cette mise à disposition de locaux,

vu la convention, ci-annexée,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de mise à disposition du centre de vacances d'Héry-sur-Ugine (du 19 au 26 octobre 2024) avec l'association Air Ivry, et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : PRECISE que cette mise à disposition se fera en contrepartie de l'organisation de baptêmes de parapente pour les jeunes participants aux séjours organisés sur le centre d'Héry-sur-Ugine pendant les vacances scolaires de février et d'été 2025.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 23/10/2024